DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MAI 2025

Délibération n°2025.05.083

Convention de soutien aux associations de don alimentaire - collecte et traitement des déchets

LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 22 mai 2025
Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **52**
Nombre de pouvoirs: **18**
Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :
Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :
Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Jacky BONNET à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Michel BUISSON à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Nathalie DULAIS à Joëlle AVERLAN, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Charlène MESNARD à Philippe VERGNAUD, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Sandrine JOUINEAU,

Excusé(s):
Séverine ALQUIER, Françoise DELAGE, Denis DUROCHER, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250528-2025_05_83-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N°2025.05.083

Rapporteur : Monsieur PERONNET

CONVENTION DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE DON ALIMENTAIRE - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition :ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Enjeux :[30202 -3) ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 2 : En soutenant la banque alimentaire, GrandAngoulême contribue à sa pérennité et donc à celle de son action sociale
ODD 13: En garantissant un traitement adapté et en mettant en lumière les excédents de production

Par délibération n° 407 du 11 décembre 2018, GrandAngoulême s'est doté de la compétence « soutien à la collecte et au traitement des biodéchets alimentaires des associations reconnues d'utilité publique, ainsi que les associations offrant aux personnes en situation de précarité ou de pauvreté une aide alimentaire, des soins ou un hébergement » dépendant du territoire du GrandAngoulême.

La mise en œuvre de cette compétence prend la forme d'une subvention dont les modalités de versement sont fixées par convention.

Ainsi, GrandAngoulême et la Banque Alimentaire de la Charente sont liés, depuis 2020.

Depuis l'obligation de tri à la source, les demandes de soutien pour la collecte et le traitement des biodéchets provenant d'associations offrant une aide alimentaire progressent. Cette augmentation des demandes de soutien impacte la gestion administrative des conventions, qui sont renouvelables chaque année par voie d'avenant.

Aussi, il conviendrait de modifier les termes de l'article 6 relatif à la prise d'effet durée et renouvellement de la convention comme suit *« La présente convention, qui prend effet à compter du 1er décembre 2024, est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement. »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250528-2025_05_83-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

Par ailleurs, l'ajout d'une clause de résiliation permettrait à GrandAngoulême de dénoncer la convention à tout moment.

Il est donc proposé d'ajouter un article 8.2 à la convention comme suit *« Résiliation à l'initiative de GrandAngoulême : GrandAngoulême pourra mettre un terme à la convention à tout moment, à condition de prévenir l'autre partie par tout moyen écrit et en respectant un délai de prévenance de 3 mois. »*

Je vous propose donc :

D'APPROUVER les modifications des articles 6 et 8 de la convention de soutien aux associations du don alimentaire pour la collecte et le traitement des biodéchets tels que précisés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer l'avenant n°3 à ladite convention ou tout document permettant son exécution.

D'IMPUTER les dépenses au budget Déchets Ménagers – imputation : 65748

Pour : 70 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250528-2025_05_83-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025